RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3R IMMO

Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros

Siège social :
121 Boulevard Emmanuel Rouquier
06130 GRASSE

792 759 292 RCS GRASSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 1ER JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier janvier à 14 heures,

Madame Isabelle SOGNO-LALLOZ,
demeurant [redacted]

Propriétaire de la totalité des 200 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société 3R IMMO,

Associée unique et seule gérante de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Adjonction d'activités et modification de l'objet social.
- Adjonction d'un nom commercial.
- Modification corrélative des statuts.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, décide de compléter les activités de la société par :

- **Conseil en aromathérapie familiale (en collaboration avec médecins et pharmaciens), soins psychocorporels avec huiles essentielles, ateliers découverte tous publics autour de l'aromathérapie, des plantes médicinales et des massages bien-être ; vente d'huiles essentielles et produits dérivés.**

- **Sous-traitance pour les organismes de formation, dans la formation professionnelle continue.**

Il est précisé que ces activités deviennent les principales activités de la société ; de ce fait, il est procédé à la modification de l'objet social et de l'article 2 « Objet » des statuts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide également d'exercer ces activités sous le nom commercial de « ISL AROMATHÉRAPIE ».

[redacted]

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Isabelle SOGNO-LALLOZ
Gérante

